

Plinio Corrêa de Oliveira

L'Eglise et
l'Etat communiste
la coexistence impossible

Plinio Corrêa de Oliveira

L'Eglise et l'Etat communiste: la coexistence impossible

Publié dans sa version originale par *Catolicismo* n. 161 mai 1964, sous le titre « A liberdade da Igreja no Estado comunista ».

1975 – Editions « [Tradition – Famille – Propriété](#) », PARIS

TABLE DES MATIÈRES

Lettre Présentation
Histoire d'un Essai
Avant-propos
I – Les faits
II – Un problème complexe
III – Importance du problème dans l'ordre concret
IV – Il est impossible d'esquiver le problème
V – Face au problème
VI – La solution
VII – Réponse aux ultimes objections
VIII – Fruits de l'accord : catholiques de façade
IX – Conclusion pratique
X - Où se trouve le vrai péril d'une hécatombe

LETTRÉ PRÉSENTATION

Dès le titre du livre, s'annonce un problème qui tient en haleine les nombreuses personnes, même non catholiques, qui considèrent avec appréhension l'avenir de la civilisation occidentale, édifiée sous l'inspiration directe et millénaire de l'Eglise Catholique.

L'auteur est le leader du mouvement catholique anticommuniste le plus important du continent américain, et celui qui a sûrement trouvé la plus grande réussite au monde. Fondateur et président de la Société Brésilienne de Défense de la Tradition, Famille et Propriété, le Professeur Plinio Corrêa de Oliveira est devenu le maître à penser de tous les mouvements nationaux qui, dans treize pays d'Europe et d'Amérique, se sont déjà établis pour défendre les trois principes fondamentaux de la Civilisation Chrétienne qui forment leur devise: la *TRADITION*, la *FAMILLE* et la *PROPRIÉTÉ*.

Dans son livre [Révolution et Contre-Révolution](#), oeuvre de base des TFP, il a décrit avec originalité le processus révolutionnaire qui s'acharne à la destruction de notre civilisation depuis plus de quatre siècles; mais il a surtout posé les fondements doctrinaux et pratiques d'une action contre-révolutionnaire intelligente, subtile et efficace.

Au moment où les Editions TFP publient cette 4ème édition de *L'ÉGLISE ET L'ÉTAT COMMUNISTE: LA COEXISTANCE IMPOSSIBLE*, nous, jeunes français, nous réjouissons que le public de notre pays puisse analyser en profondeur un problème de cette importance à travers l'étude d'un homme de l'envergure de Plinio Corrêa de Oliveira.

* * *

Y a-t-il un moyen d'établir une coexistence pacifique entre les catholiques et les communistes?

Nombre de catholiques pensent que c'est en effet possible. Et l'esprit de lutte laissant la place à l'esprit de compromis, leur position se trouve considérablement affaiblie.

De leur côté, les communistes font tout ce qui est en leur pouvoir pour obtenir une réponse positive; et, pour faciliter la chose, ils ébauchent une détente en trompe l'oeil: c'est la politique des sourires et de la main tendue. Castro conserve ainsi auprès de lui un nonce apostolique, le très arrangeant Mgr Zacchi, dans des conditions qui sont, à première vue, celles d'une complète liberté. Adjubei, Tito, Kossyguine et d'autres dirigeants communistes toujours plus nombreux, se rendent au Vatican et s'y montrent détendus et pleins de jovialité.

Ainsi l'assouplissement de l'attitude communiste d'une part, et la généralisation de l'esprit d'accord à tout prix d'autre part, justifient et accélèrent la politique de détente de M. Brandt, celle de M. Kissinger, et l'« Ostpolitik » vaticane de Mgr Casaroli.

Ce relâchement des esprits est le grand responsable de toutes les défaites subies successivement par l'Occident ces dernières années. Le récent désastre indochinois en est un exemple, et préfigure le désastre final auquel cette position de faiblesse nous conduit.

Il s'agit donc, si l'on veut sauver la Chrétienté, de répondre à la question suivante: *Comment démontrer la vanité des espoirs de détente occidentaux et l'inconsistance de la trompeuse bonne volonté communiste?*

Il est un point sur lequel les soviétiques ne transigent pas, sans perdre toutefois leur sourire, et auquel ils opposent un NIET feutré mais absolu. Ils sont bien disposés à certaines concessions, plus ou moins douteuses, dans le domaine de la liberté religieuse. Mais c'est surtout ce qui concerne la propriété privée qu'ils demeurent intraitables, fidèles en cela à l'enseignement de Lénine.

Les catholiques sont donc en face d'un dilemme: ou bien accepter une société sans propriété privée, ou bien renoncer au mythe de la détente.

Si l'on prouve qu'au nom de leur Foi ils ne peuvent renoncer ni au principe de la propriété privée, ni au droit de réclamer celle-ci publiquement (car l'Eglise ne peut se résoudre à taire une partie de l'Enseignement Divin), la détente entre l'Eglise et l'Etat Communiste est définitivement vouée à l'échec.

C'est cette démonstration-là que donne ce livre, et c'est pourquoi il devient chaque jour plus actuel.

Il serait erroné de croire, aujourd'hui, que la défense d'un pays contre le communisme consiste à se prémunir contre le « Grand Soir », ou une autre « Nuit des Longs Couteaux ». Il s'agit au contraire de le protéger de l'érosion provoquée par une législation communiste, ou qui fait avancer la société dans le sens du socialisme. Ne trouve-t-on pas un exemple de cette patiente usure des institutions dans le « changement », les « réformes » du « libéralisme avancé » de M. Giscard d'Estaing? Et vers quoi s'avance donc ce libéralisme, si ce n'est vers une société socialo-communiste?

Nous avons largement fait usage du terme de communisme. Ce faisant, il faut bien préciser que nous ne visons pas seulement le Parti Communiste. Nous pensons aussi au socialisme, sous tous ses déguisements; au socialisme qui dans la formulation même de ses doctrines emprunte tant au communisme, et qui, de toutes manières, ne fait que préparer à l'acceptation de celui-ci, à plus ou moins brève échéance, en dépit de la farce d'opposition que ces deux faux-adversaires se jouent dans l'immédiat pour l'édification des naïfs et des tièdes.

Jeunes, Français, Catholiques, nous croyons à la perennité de la Sainte Eglise et à l'avenir de notre Patrie, indissolublement liées. Et nous espérons que la diffusion de cet essai aidera les français à démasquer le loup déguisé en brebis qui s'est infiltré dans les rangs catholiques, afin que, par la grâce de Notre Dame de Lourdes, la devise de la bergère de Domrémy devienne enfin en France une réalité: « Dieu premier servi! »

Jeunes Français pour une Civilisation Chrétienne

HISTOIRE D'UN ESSAI

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT COMMUNISTE: LA COEXISTENCE IMPOSSIBLE, a été publié pour la première fois dans le n. 152 d'août 1963 du prestigieux mensuel de culture « Catolicismo » sous le titre *La liberté de l'Église dans l'État Communiste*.

Encouragé par plusieurs personnalités qui ont lu son essai et y ont trouvé beaucoup d'intérêt, l'auteur a développé certains arguments de la première version. L'étude ainsi amplifiée a été publiée dans le n. 161 de « Catolicismo », en mai 1964, sous le même titre.

L'énorme diffusion que cet ouvrage a eue et la répercussion qu'il a trouvée dans les plus hauts cercles ecclésiastiques et chez les intellectuels catholiques montrent bien la transcendance du thème qui y est abordé.

* * *

L'Église et l'État Communiste : la Coexistence Impossible fut distribué à tous les Pères présents à la seconde session du Concile Œcuménique, aussi bien, dans sa version amplifiée, qu'à tous ceux qui ont participé à la troisième session.

Au sujet de son ouvrage, l'auteur reçut des lettres de soutien de la part des Eminentissimes Cardinaux Eugène Tisserant, aujourd'hui disparu, Alfredo Ottaviani, alors secrétaire de la Suprême Congrégation du Saint Office, Norman Thomas Giroy, ancien Archevêque de Sydney (Australie), de Sa Béatitudo Paul II Cheicko, Patriarche de Babylone de Chaldée et de nombreux autres prélats.

Parmi toutes ces lettres, il en est une hautement élogieuse qui mérite une mention spéciale. Elle fut adressée à Son Excellence Mgr Antonio de Castro Mayer, évêque de Campos, par la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités (aujourd'hui la Sacrée Congrégation pour l'Enseignement Catholique).

Comme chacun sait, ce Sacré Dicastère de la Curie Romaine est chargé d'encourager, d'orienter et de surveiller les établissements supérieurs de l'enseignement catholique dans le monde entier, et c'est à ce titre que lui incombe la supervision de la culture catholique de niveau universitaire.

Signée par le Cardinal Giuseppe Pizzardo, et contresignée par Mgr Dino Staffa (aujourd'hui Cardinal), archevêque titulaire de Césarée de Palestine, respectivement préfet et secrétaire de ce Sacré Dicastère, la lettre affirme l'entière concordance de l'étude du Pr. Corrêa de Oliveira avec la doctrine contenue dans les textes pontificaux, et constitue un véritable triomphe pour cet essai.

LA LETTRE DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DES SÉMINAIRES ET DES UNIVERSITÉS

TRADUCTION DE LA LETTRE

SACRÉE CONGRÉGATION
DES SÉMINAIRES ET DES UNIVERSITÉS
PROT. N. 914/52/9

Rome, le 2 décembre 1964

Excellence Révérendissime,

Ce n'est que maintenant que nous avons pu lire l'ample et profonde étude de l'illustre Prof. PLINIO CORRÊA DE OLIVEIRA, de l'Université Pontificale Catholique de Sao Paulo, sur l'important thème de « La liberté de l'Eglise dans l'Etat communiste » (3ème édition amplifiée, Sao Paulo, 1964) que V. Exc. Rév. a eu la bonté de remettre à cette Sacrée Congrégation avec la très aimable lettre parvenue à nos bureaux en novembre dernier.

Nous exprimons à V. Exc. notre sincère reconnaissance, et nous la félicitons, ainsi que l'illustre Auteur, qui mérite la célébrité qu'il s'est acquise par sa science philosophique, historique et sociologique et nous souhaitons la plus ample diffusion à cet opuscule dense, écho très fidèle des Documents du Magistère suprême de l'Eglise, y compris les lumineuses Encycliques « Mater et Magistra » de Jean XXIII et « Ecclesiam suam » de Paul VI, heureusement régnant.

Que le Seigneur veuille bien concéder à tous les catholiques de comprendre la nécessité d'être unis « in uno sensu eademque sententia » pour éviter les illusions, les pièges et les dangers qui menacent aujourd'hui du dedans Son Eglise!

Avec l'assurance de mon estime et de ma considération toute particulières, je me déclare encore une fois et de tout coeur

de Votre Excellence Révérendissime
le très dévoué en Jésus-Christ
G. CARD. PIZZARDO

A Son Exc. Rév.
Mgr ANTONIO DE CASTRO MAYER
Evêque de
CAMPOS

+ DINO STAFFA, Secrétaire

* * *

Traduit en 8 langues (français, allemand, anglais, espagnol, hongrois, italien, polonais et ukrainien), *L'Eglise et l'Etat Communiste: la coexistence impossible* eut 33 éditions, pour un total de 160 000 exemplaires. L'étude fut aussi reproduite intégralement dans plus de 30 journaux et revues de 11 pays différents, parmi lesquels il faut citer *Il Tempo*, le plus important quotidien de Rome.

Des commentaires ont paru dans d'innombrables publications. Et il est significatif que la revue *Informations Catholiques Internationales* dont l'orientation extrêmement « progressiste » est bien connue, ait jugé nécessaire de publier un compte-rendu de l'ouvrage du Pr. Corrêa de Oliveira.

M. Jean-Marie Domenach, directeur de la revue progressiste *Esprit*, eut une réaction caractéristique qui mérite une mention spéciale, puisqu'il en arriva à affirmer, à propos de l'essai, que « la défense de la propriété n'appartient pas à l'enseignement du Christ ».

* * *

Malgré tout, aucune prise de position n'aura mieux illustré, peut-être, l'importance et l'actualité de l'étude du Pr. Corrêa de Oliveira que la protestation indignée que lança contre lui l'Association *PAX*, organisation de « catholiques » de gauche de Pologne, dont l'adhésion éhontée au régime communiste provoqua la censure de l'Episcopat polonais lui-même. Un long article intitulé *Lettre ouverte au Professeur Plinio Corrêa de Oliveira* fut publiée à la première page de l'hebdomadaire « *Kierunki* » de Varsovie (n. 8 du 1/3/64) et dans le mensuel *Zycie i Mysl* (n. 1 - 2 de 1964), de la même association *PAX*, par M. Zbigniew Czajkowski, membre éminent de ce mouvement.

Le Pr. Corrêa de Oliveira répondit à travers *Catolicismo* (n. 162 juin 1964), et M. Czajkowski répliqua dans les mêmes périodiques *Kierunki*, n. 43, du 25/10/64, et *Zycie i Mysl*, n. 9, de 1964). Il ajouta encore: « Ce problème intéresse un milieu très large, comme en témoignent entre autres les articles parus dans la presse polonaise et les déclarations connues de la presse française que j'ai citées ». La seconde réponse du Pr. Corrêa de Oliveira parut dans *Catolicismo*, n. 170, de février 1965.

Le débat entre le Pr. Corrêa de Oliveira et le journaliste polonais trouva une répercussion à Paris, où intervinrent, du côté de l'auteur de ce livre, M. Henri Carton, de *L'Homme Nouveau*, et du côté de M. Czajkowski, A.V., de *Témoignage Chrétien*, un autre important organe progressiste (cf. *Catolicismo*, n. 165, de Septembre 1964, et 166, d'Octobre 1964).

De son côté, M. Tadeusz Masowiecki, rédacteur en chef du mensuel *Wiez* et député du groupe catholique *Znak* à la Diète polonaise, fit paraître dans sa revue (n. 11 - 12, de Novembre - Décembre 1963), en collaboration avec M. A. Wielowieyski, un article qui se voulait une réplique à la présente étude.

Cette polémique met en évidence combien la répercussion de *L'Eglise et l'Etat Communiste: la Coexistence Impossible* au delà du rideau de fer gêne les autorités communistes et les catholiques collaborateurs.

Durant ces 11 années, la *Société Brésilienne de Défense de la Tradition, Famille et Propriété*, dont le Pr. Corrêa de Oliveira préside le Conseil National, a diffusé activement la présente étude. Pendant le même temps, elle a combattu, par diverses autres méthodes, le mirage collaborationniste en face du communisme.

Un écho impressionnant de cette campagne fut donné par l'immense pétition entreprise en 1968 dans plusieurs pays d'Amérique Latine par la TFP brésilienne et ses soeurs hispano-américaines, demandant à Paul VI de prendre des mesures effectives contre l'infiltration de gauche dans les milieux catholiques. Cette pétition reçut au Brésil 1 600 000 signatures, en Argentine 280 000, au Chili 120 000, en Uruguay 40 000, obtenant au total le chiffre impressionnant de 2 040 000 signatures.

La présente édition de *L'Eglise et l'Etat Communiste: la Coexistence Impossible*, enrichie d'une documentation photographique nouvelle, constitue un effort de plus pour

arrêter la marche d'une collaboration entre les fils de la lumière et les fils des ténèbres, qui ne peut par la nature même des choses, que se terminer par une catastrophe pour les premiers et la victoire pour les seconds.

AVANT — PROPOS

Avant d'aborder le sujet, il me semble nécessaire de définir les limites naturelles de ce travail. C'est une étude faite pour savoir si, dans les Etats où le régime communiste est en vigueur, la coexistence pacifique de ce régime avec l'Eglise est licite.

Ce thème ne doit pas se confondre avec celui de la coexistence pacifique, sur le plan international, d'Etats qui vivent sous des régimes politiques, économiques ou sociaux différents, ni avec celui des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et les nations asservies au joug communiste.

Dissserter, ne fût-ce que rapidement, sur ces deux thèmes, qui ont chacun des caractéristiques et des perspectives très particulières, allongerait démesurément cette étude. Nous ne les avons donc pas en vue dans ces pages, consacrées exclusivement à examiner si l'Eglise peut coexister, véritablement libre, avec un régime communiste et dans quelles conditions.

Nous ne traiterons pas ici non plus du problème de la coopération entre catholiques et communistes dans les pays non communistes.

Cela dit, passons directement à notre sujet, en commençant par l'analyse des faits.

CHAPITRE PREMIER

LES FAITS

1. Pendant longtemps, l'attitude des gouvernements communistes, non seulement à l'égard de l'Eglise catholique mais aussi à l'égard de toutes les religions, a été douloureusement claire et cohérente.

a) Selon la doctrine marxiste, toute religion est un mythe qui conduit à l'«aliénation» de l'homme à un être supérieur imaginaire, c'est-à-dire, à Dieu. Une telle «aliénation» est mise à profit par les classes dominantes pour maintenir leur oppression sur le prolétariat. En effet, l'espérance d'une vie supraterrrestre, promise aux travailleurs résignés comme prix de leur patience, agit sur eux à la manière de l'opium pour qu'ils ne se révoltent pas contre les dures conditions d'existence qui leur sont imposées par la société capitaliste.

b) Ainsi, dans le mythe religieux, tout est faux et nocif à l'homme. Dieu n'existe pas, ni la vie future. L'unique réalité est la matière en état de continuelle évolution. L'objet spécifique de l'évolution consiste à «dés-aliéner» l'homme en ce qui concerne n'importe quelle sujétion à des maîtres réels ou fictifs. L'évolution, dans le libre-cours de laquelle réside le bien suprême de l'humanité, trouve donc une entrave sérieuse dans tout mythe religieux.

c) Par conséquent, à l'Etat communiste qui, au moyen de la dictature du prolétariat, doit ouvrir la route à la «désaliénation» évolutive des masses, incombe le devoir d'exterminer radicalement toute et n'importe quelle religion et, pour ce faire, il a l'obligation, dans le territoire sous sa juridiction, de:

— fermer toutes les églises, éliminer tout le clergé, interdire tout culte, toute profession de foi, tout apostolat, dans un délai plus ou moins long, selon la malléabilité de la population;

— aussi longtemps qu'il ne sera pas possible d'atteindre entièrement ce résultat, garder envers les cultes non encore supprimés, une attitude de tolérance haineuse, d'espionnage multiforme et de limitation continuelle de leurs activités;

- infiltrer de communistes les hiérarchies ecclésiastiques encore existantes en transformant sournoisement la religion en véhicule du communisme;
- fomenter par tous les moyens accessibles à l'Etat et au Parti Communiste «l'athéisation» des masses (1).

(1) Voir sur la doctrine communiste le substantiel et lucide exposé contenu dans la fameuse « Lettre pastorale sur la secte communiste, ses erreurs, son action révolutionnaire et les devoirs des catholiques à l'heure présente » écrite par Son Excellence Mgr Geraldo de Proença Sigaud, S.V.D., Archevêque de Diamantina, et publiée dans « Catolicismo », n. 135, de mars 1962 et par l'« Editora Vera Cruz », 2ème édition, 1963.

A partir du moment où la dictature communiste s'est instaurée en Russie, jusqu'aux approches de l'invasion de l'URSS par les troupes nazistes, la conduite du gouvernement soviétique à l'égard des diverses religions a été dictée par ces principes.

Pendant toute cette première phase, la propagande communiste manifestait aux yeux du monde entier son intention d'exterminer toutes les religions et faisait voir clairement que même quand elle tolérait l'une d'elles, elle le faisait pour arriver plus sûrement à l'éliminer.

2. Devant cette manière d'agir du communisme, la ligne de conduite à maintenir par l'opinion catholique s'imposait aussi, simple et claire.

Poursuivie à outrance en vertu d'une incompatibilité radicale et complète entre sa doctrine et celle du communisme, l'Eglise ne pouvait faire autre chose que réagir à outrance par tous les moyens licites.

Les «relations» entre les gouvernements communistes et l'Eglise ne pouvaient consister qu'en une lutte totale, de vie et de mort. Convaincue de cela, l'opinion catholique se dressait dans chaque pays comme une immense phalange, disposée à accepter tout et même le martyre, pour éviter l'implantation du communisme. Et, dans les pays où cette implantation s'était produite, les catholiques acceptaient avec une grande force d'âme de vivre dans une clandestinité héroïque à la manière des premiers chrétiens.

3. Depuis quelque temps, l'attitude de certains gouvernements communistes semble présenter de nouvelles nuances en matière religieuse.

En effet, tandis que dans quelques nations soumises au communisme — la Chine par exemple — l'attitude des gouvernements à l'égard de la religion continue d'être inexorablement la même, dans d'autres, comme la Yougoslavie, la Pologne et plus récemment la Russie, cette attitude semble se modifier graduellement.

C'est ainsi que, dans ces derniers pays, selon les dires de leurs organes de propagande respectifs, l'intolérance du gouvernement à l'égard de quelques religions a fait place, peu à peu, à une tolérance malveillante d'abord, qui est devenue dans la suite, sinon bienveillante, du moins indifférente. Et l'ancien régime de coexistence agressive est remplacé de plus en plus par celui de la coexistence pacifique.

En d'autres termes, les gouvernements russe, polonais et yougoslave maintiennent entièrement leur adhésion au marxisme-léninisme qui continue à être pour eux l'unique doctrine officiellement enseignée et acceptée. Mais, — sur une échelle plus ou moins grande selon les pays — ils en sont venus à admettre une liberté de culte plus large et à concéder un traitement sans violence, et à certains points de vue presque correct, à la religion ou aux religions les plus importantes dans leurs territoires respectifs.

En Russie, comme on le sait, la religion gréco-schismatique, couramment appelée

orthodoxe, est celle qui a le plus grand nombre d'adeptes. En Pologne, c'est la religion catholique (le plus grand nombre de fidèles appartient au rite latin). Et en Yougoslavie, l'une et l'autre sont largement répandues.

Par conséquent, dans certaines nations situées derrière le rideau de fer, apparaît pour l'Eglise catholique une mince liberté consistant dans la faculté, plus ou moins grande selon le pays, de distribuer les sacrements et de prêcher l'Evangile à des peuples jusqu'alors presque entièrement privés d'assistance religieuse. Nous disons «mince» parce que l'Eglise continue, malgré tout, à être combattue ouvertement par la propagande idéologique officielle et à être constamment espionnée par la police, raison pour laquelle Elle ne peut rien faire ou presque rien en dehors de la réalisation des fonctions du culte et de l'administration d'un peu de catéchèse. En Pologne, outre cela, on tolère qu'Elle maintienne des cours pour la formation de prêtres, ainsi que quelques oeuvres sociales.

CHAPITRE II

UN PROBLEME COMPLEXE

La conduite des autorités communistes s'étant ainsi modifiée dans une certaine mesure, deux voies s'ouvrent maintenant à l'Eglise catholique dans les pays nommés ci-dessus:

- a) abandonner l'existence clandestine des catacombes, qu'Elle menait jusqu'ici, derrière le rideau de fer, et vivre dorénavant à la lumière du jour, coexistant avec le régime communiste dans un «modus vivendi» tacite ou explicite;
- b) ou refuser tout «modus vivendi» et se maintenir dans la clandestinité.

Le choix entre ces voies, c'est la question de tactique très complexe qui se pose en ce moment à la conscience de nombreux catholiques. Nous disons «à la conscience» parce que la décision à cette croisée des chemins dépend de la solution qui sera donnée au problème moral suivant: est-il licite aux catholiques d'accepter un «modus vivendi» avec un régime communiste? C'est ce problème que, comme nous l'avons dit, le présent article se propose d'étudier.

CHAPITRE III

IMPORTANCE DU PROBLEME DANS L'ORDRE CONCRET

Avant d'aborder le problème, disons quelque chose sur son importance concrète.

L'importance de ce problème pour les pays soumis au régime communiste est évidente.

Il nous semble nécessaire de dire un mot sur sa portée dans les pays d'Occident. Et ceci surtout concernant les plans de pénétration de l'impérialisme idéologique dans ces pays.

La raison principale de la résolution des 500 millions de catholiques répandus dans le monde, Evêques, Prêtres, Religieuses et laïques, de résister au communisme jusqu'à la mort, c'est la crainte de voir l'Eglise assujettie partout aux horreurs subies au Mexique, en Espagne, en Russie, en Hongrie ou en Chine, si les communistes obtenaient une victoire mondiale. C'est là aussi, en ce qui regarde leurs religions respectives, la principale cause de l'attitude anticommuniste de centaines de millions de personnes qui professent un credo différent.

Cette décision héroïque représente, dans l'ordre des facteurs psychologiques, le plus grand obstacle, ou peut-être le seul obstacle vraiment considérable, à l'instauration et au maintien du communisme dans le monde entier. Quelles que soient les raisons tactiques qui déterminent le changement d'attitude signalé de quelques gouvernements communistes à l'égard de cultes divers, le fait est que la tolérance religieuse qu'ils pratiquent

actuellement et que leur propagande claironne exagérément au monde entier, leur apporte déjà un immense avantage: en face de l'alternative qu'elle crée, les opinions des milieux religieux se divisent sur l'orientation à suivre et par là se rompt peu à peu la digue de l'opposition massive et à outrance contre le communisme, maintenue fermement par les hommes qui croient en Dieu et Lui rendent un culte.

En effet, le problème de la fixation d'une attitude des catholiques et des adeptes d'autres credos, en face de la nouvelle politique religieuse de certains gouvernements communistes, est en train de donner lieu à des perplexités, des divisions et même des polémiques. Selon leur degré de ferveur, leur optimisme ou leur méfiance, de nombreux catholiques continuent à trouver que la lutte à outrance demeure l'unique attitude cohérente et sensée devant le communisme; tandis que d'autres pensent qu'il vaudrait mieux accepter dès maintenant et sans plus de résistance, une situation comme celle de la Pologne, que de lutter jusqu'au bout contre la pénétration communiste et de tomber dans la situation bien plus opprimée où se trouve la Hongrie.

En outre, il semble à ces derniers qu'une acceptation du régime communiste — ou quasi communiste — par les peuples libres encore, pourrait éviter la tragédie cosmique d'une guerre nucléaire. La seule raison qui les pousserait à accepter avec résignation le risque d'une telle hécatombe, serait le devoir de lutter pour éviter à l'Eglise une persécution mondiale d'une amplitude sans précédent et ayant pour but une extermination radicale. Mais du moment que ce danger n'existe peut-être pas, puisqu'on tolère dans certains pays communistes que l'Eglise vive, encore que réduite à une liberté minime, la disposition à affronter le danger d'une guerre atomique diminue beaucoup, et l'idée d'établir partout, sur une échelle presque mondiale, un «modus vivendi» — à la manière polonaise — entre l'Eglise et le communisme, accepté comme un mal, mais comme un moindre mal, gagne du terrain.

Entre ces deux groupes commence à se former une immense majorité désorientée, indécise, et par là même, moins préparée psychologiquement pour la lutte qu'elle ne l'était jusqu'à une époque toute récente.

Si ce phénomène de débilitation dans l'attitude anticommuniste se produit chez des personnes absolument hostiles au marxisme, combien plus intense ne sera-t-il pas naturellement chez les catholiques dits «de gauche», de plus en plus nombreux, qui, sans professer le matérialisme et l'athéisme, sympathisent avec les aspects économiques et sociaux du communisme!

En résumé, dans tous ou dans presque tous les pays non encore soumis au joug marxiste, des millions de catholiques qui, hier encore, se seraient volontiers fait tuer dans des armées régulières ou dans des guérillas, pour éviter l'implantation du communisme dans leur patrie, ou pour le renverser s'il réussissait à conquérir le pouvoir, ne se trouvent plus aujourd'hui dans la même disposition d'esprit. Dans l'hypothèse d'une crise de panique — par exemple un «suspense» dans l'imminence d'une guerre nucléaire universelle — ce phénomène pourra s'accroître encore, conduisant éventuellement des nations entières à des capitulations catastrophiques devant les puissances communistes.

Tout cela met en relief toute l'importance d'étudier au plus tôt, sous leurs différents aspects, les questions morales inhérentes au dilemme en face duquel la tolérance relative dans le domaine religieux de quelques gouvernements communistes place de nos jours la conscience de millions et millions d'hommes.

Il est permis d'affirmer que, de la solution de ce problème, dépend pour une part considérable l'avenir du monde.

CHAPITRE IV

IL EST IMPOSSIBLE D'ESQUIVER LE PROBLEME

L'utilité d'une pareille étude paraîtra peut-être discutable à quelques esprits pressés qui chercheront à écarter ce problème compliqué au moyen d'allégations préliminaires qui nous semblent tout à fait contestables.

Enumérons-en quelques-unes à titre d'exemple ainsi que les réponses qu'on pourrait leur donner:

• a) *Il est évident que la tolérance religieuse relative est une simple manoeuvre communiste, et que, par conséquent, cette perspective d'un « modus vivendi » entre l'Église et n'importe quel régime communiste ne peut être prise au sérieux.* — A cela on pourrait répondre que rien n'empêche de supposer que certaines tensions internes de nature multiple aient imposé à quelques gouvernements communistes cette attitude de détente en matière religieuse. Aussi cette détente pourrait-elle peut-être avoir une certaine durée et consistance, et offrir à l'Église de nouvelles perspectives.

• b) *Tout accord, avec des gens qui, comme les communistes, nient Dieu et la morale, n'offre aucune garantie d'être tenu. Aussi, même si l'on admet qu'ils veulent réellement aujourd'hui tolérer dans une certaine mesure la religion, demain, si cela leur convient, ils déclencheront contre elle la persécution la plus brutale et la plus complète.* — Nous reconnaissons qu'en principe il en est ainsi. Cependant, vu que la tolérance religieuse de l'Etat communiste ne se fonde certainement pas sur le respect à la parole donnée, mais sur l'intérêt essentiellement politique d'éviter ou de réduire des difficultés internes, cette tolérance pourra se prolonger aussi longtemps que dureront ces difficultés; c'est-à-dire qu'elle pourra durer éventuellement pendant un temps assez long. Par conséquent, non par honnêteté mais par calcul, les autorités communistes observeront peut-être longtemps les clauses de l'accord qu'elles proposent à un culte quelconque.

• c) *Cette étude n'offrira aucune utilité pour les peuples d'au-delà du rideau de fer, parmi lesquels le présent article ne pourra pas circuler librement. Quant aux peuples d'en-deça du rideau de fer, elle ne les intéresse pas. Pour ces derniers, le problème de savoir si la coexistence de l'Église et du régime communiste est licite ne se pose pas, puisque ce régime n'existe pas en Occident. Le problème qui intéresse les peuples occidentaux n'est pas celui de savoir si l'on peut admettre la coexistence avec un tel régime mais ce qu'il faut faire pour éviter qu'il ne s'implante. Cette étude n'intéresse donc personne.* — En ce qui concerne les peuples d'au-delà du rideau de fer, il n'est pas vrai que cette étude ne puisse pas parvenir à leur connaissance. La preuve, c'est qu'elle y est parvenue. L'hebdomadaire « Kierunki » de Varsovie, édité par l'Association « Pax », mouvement polonais influent d'extrême gauche « catholique », a publié le 1er mars dernier, en première page et en grande évidence, une « Lettre ouverte au Dr. Plinio Corrêa de Oliveira ». C'est une protestation longue et indignée contre cet article par un membre important du mouvement, M. Zbigniew Czajkowski. M. Tadeusz Mazowiecki, rédacteur en chef de la revue mensuelle « Wiesz » et député du groupe catholique « Znak » à la Diète polonaise, a publié également dans sa revue, en collaboration avec M. A. Wielowieyski, un article dans lequel nous avons des raisons de voir une réplique à la présente étude. S'il a fallu réfuter notre article, c'est parce que, d'une façon ou d'une autre, il a traversé le rideau de fer et a eu une répercussion dans des parages de domination communiste. Quant à l'intérêt du sujet pour l'Occident, la réponse à cette réflexion sera que, réellement, il vaut mieux prévenir un mal que d'y remédier. Mais il peut fort bien arriver qu'une nation occidentale, ou plusieurs en même temps, se voient obligées d'opter entre deux maux, c'est-à-dire, entre la guerre moderne intérieure et extérieure, conventionnelle et thermonucléaire, avec toutes ses horreurs, ou l'acceptation d'un régime communiste. En ce cas, il faudra choisir le moindre mal. Et le problème inévitablement surgira: si l'Église peut accepter la coexistence avec un gouvernement et un régime communistes, peut-être le moindre mal consistera-t-il, en ce

cas, à éviter l'hécatombe de la guerre en acceptant la victoire du marxisme comme un fait accompli; c'est seulement si l'on considère qu'une telle coexistence est impossible et que l'implantation du communisme représente un grave danger d'extirpation complète ou presque complète de la foi dans un peuple déterminé, que le moindre mal sera l'acceptation de la lutte. En effet, la perte de la foi est un mal plus grand que la perte de tout ce qu'une guerre atomique peut anéantir.

Comme on le voit, tous ces préliminaires, tendant à esquiver l'étude de la question dont il s'agit, n'offrent aucune consistance. Le problème de savoir si la coexistence entre le régime communiste et l'Eglise est licite, doit être abordé de front et ne peut être résolu de manière à satisfaire tous les esprits catholiques que par l'analyse approfondie de ses aspects doctrinaux.

CHAPITRE V

FACE AU PROBLEME

A première vue, considéré en lui-même, le problème de la coexistence de l'Eglise et d'un régime communiste « tolérant » s'énoncerait ainsi:

- *Si dans un certain pays qui vit sous un régime communiste, les hommes au pouvoir, loin d'interdire le culte et la prédication, permettaient l'un et l'autre, l'Eglise pourrait-elle ou même devrait-elle accepter cette liberté d'action pour distribuer sans entraves les sacrements et le pain de la parole de Dieu?*

La question étant présentée purement et simplement en ces termes, la réponse est nécessairement affirmative: l'Eglise pourrait et même devrait accepter cette liberté. En ce sens, Elle pourrait et devrait coexister avec le communisme. En effet, sous aucun prétexte, Elle ne peut se refuser à accomplir sa mission.

Il faut remarquer toutefois que cette manière d'énoncer le problème est simpliste. Elle fait supposer implicitement que le gouvernement communiste n'imposerait pas la moindre restriction à la liberté de l'Eglise d'enseigner sa doctrine. Cependant, rien ne porte à croire qu'un tel gouvernement accorderait à l'Eglise une pleine liberté d'enseignement doctrinal. En effet, cela impliquerait la permission pour Elle de prêcher toute la doctrine des Papes sur la morale, sur le droit et même spécialement sur la famille et la propriété privée, ce qui, par ailleurs, aurait comme conséquence de faire de chaque catholique un adversaire né du régime, de sorte que dans la mesure où l'Eglise étendrait son action, Elle annihilerait le régime. Par conséquent, dans la mesure où ce dernier tolérerait la liberté de l'Eglise, il se suiciderait. Et cela surtout dans les pays où l'influence de l'Eglise sur la population est très grande.

Aussi ne pouvons-nous pas nous contenter de résoudre le problème selon l'énoncé général présenté ci-dessus. Nous devons voir quelle solution il faudrait y donner dans le cas où un gouvernement communiste exigerait que la prédication et l'enseignement catholiques, pour être tolérés, souscrivent aux conditions suivantes:

- **1ère — qu'ils exposent toute la doctrine de l'Eglise de manière affirmative mais sans faire pour les fidèles la moindre réfutation du matérialisme ni des autres erreurs inhérentes à la philosophie marxiste;**

- **2e — qu'ils taisent aux fidèles la pensée de l'Eglise sur la propriété privée et la famille;**

- **3e — ou que, du moins, sans critiquer directement le système économique-social du marxisme, ils affirment que l'existence légale de la famille et de la propriété privée serait un idéal souhaitable en principe, mais irréalisable dans la pratique à cause de la domination communiste, — raison pour laquelle, dans l'hypothèse concrète actuelle, on recommanderait aux fidèles de renoncer à**

toute tentative d'abolir le régime communiste et de restaurer dans la législation, selon les maximes du Droit Naturel, la propriété privée et la famille.

Ces conditions pourraient-elles, en conscience, être tacitement ou expressément acceptées comme prix d'un minimum de liberté légale pour l'Eglise en régime communiste? En d'autres termes, l'Eglise pourrait-elle renoncer à sa liberté sur quelques-uns de ces points et la garder sur d'autres, pour le plus grand bien spirituel des fidèles? Voilà le noeud de la question.

CHAPITRE VI

LA SOLUTION

1. Quant à la première condition, il nous semble que la réponse doit être négative, en vertu de la force persuasive que possèdent une métaphysique et une morale concrétisées dans un régime politique, dans une culture, dans une ambiance.

La mission enseignante de l'Eglise ne consiste pas seulement à faire connaître la vérité, mais aussi à condamner l'erreur. Aucun enseignement de la vérité n'est suffisant en tant qu'enseignement s'il n'inclut l'énoncé et la réfutation des objections qu'on peut faire à la vérité. « L'Eglise, a dit Pie XII, *toujours débordante de charité et de bonté pour les égarés, mais fidèle à la parole de son Divin Fondateur qui a déclaré: « Qui n'est pas avec Moi, est contre Moi » (Matth. 12, 30), ne peut faillir à son devoir de dénoncer l'erreur et d'arracher le masque aux semeurs de mensonges... » (Message radiodiffusé de Noël de 1947). Dans le même sens s'est exprimé Pie XI: « Le premier don d'amour du prêtre à son milieu, et celui qui s'impose de la manière la plus évidente, est le don de servir la vérité, la vérité entière, et de démasquer et de réfuter l'erreur, quels que soient la forme, le masque ou le déguisement sous lesquels elle se présente » (Encyclique « Mit brennender Sorge », du 14 mars 1937). La fausse maxime selon laquelle, pour enseigner la vérité, il n'est pas nécessaire d'attaquer ou de réfuter l'erreur, appartient à l'essence du libéralisme religieux. Il n'y a pas de formation chrétienne satisfaisante qui puisse se passer de l'apologétique. Cela est particulièrement important à signaler, en raison du fait que la majorité des hommes tend à accepter comme normal le régime politique et social sous lequel elle naît et vit et que ce régime exerce, à ce titre, une influence formative profonde sur les âmes.*

Pour mesurer dans toute son étendue le pouvoir de cette action formative examinons-la dans sa raison d'être et dans sa manière d'opérer.

Tout régime politique, économique et social se fonde, en dernière analyse, sur une métaphysique et sur une morale. Les institutions, les lois, la culture et les coutumes qui l'intègrent ou se trouvent en corrélation avec lui, reflètent dans la pratique les principes de cette métaphysique et de cette morale.

Par le fait même d'exister, par le prestige naturel du Pouvoir Public, ainsi que par l'énorme force de l'ambiance et de l'habitude, le régime induit la population à accepter comme bons, normaux et même indiscutables, la culture et l'ordre temporel régnants, qui sont les conséquences des principes métaphysiques et moraux dominants. Et en acceptant tout cela, l'esprit public finit par se laisser pénétrer comme par osmose par ces mêmes principes habituellement entrevus de manière confuse, subconsciente mais très vive par le plus grand nombre de personnes.

L'ordre temporel exerce donc une action formatrice — ou déformatrice — profonde sur l'âme des peuples et des individus.

Il y a des époques où l'ordre temporel se fonde sur des principes contradictoires qui sont professés simultanément en raison d'une sorte de scepticisme presque toujours coloré de pragmatisme. En général, ce scepticisme pragmatique envahit ensuite la mentalité des multitudes.

Il y a d'autres époques où les principes métaphysiques et moraux qui servent d'âme à l'ordre temporel sont cohérents et monolithiques dans la vérité et dans le bien, comme dans l'Europe du XIIIe siècle, ou dans l'erreur et le mal, comme en Russie ou dans la Chine de nos jours. Ces principes peuvent alors s'imprimer profondément chez les peuples qui vivent dans une société temporelle inspirée par eux.

Vivre dans un ordre de choses aussi cohérent dans l'erreur et le mal constitue déjà une terrible invitation à l'apostasie.

Dans l'Etat communiste, officiellement philosophique et sectaire, cette imprégnation doctrinale de la masse est faite avec intransigeance, amplitude et méthode, et elle est complétée par un exposé de la doctrine marxiste répété inlassablement et à tout propos.

Tout au long de l'histoire, il n'y a pas d'exemple de pression plus complète en son contenu doctrinal, plus subtile et polymorphe dans ses méthodes, plus brutale à ses heures d'action violente que celle qui est exercée par les régimes communistes sur les peuples qui se trouvent sous leur joug.

Dans un Etat aussi totalement antichrétien, il n'y a moyen d'éviter cette influence qu'en instruisant les fidèles de ce qu'il offre de mal.

En face d'un tel adversaire, plus encore qu'en face de tout autre, l'Eglise ne peut donc pas accepter une liberté qui implique le renoncement sincère et effectif à l'exercice franc et efficace de sa fonction apologétique.

2. Quant à la deuxième condition, il nous semble aussi qu'elle est inacceptable si l'on envisage non seulement l'incompatibilité totale entre le communisme et la doctrine catholique, mais aussi en particulier le droit de propriété dans ses relations avec l'amour de Dieu, la vertu de justice et la sanctification des âmes.

Pour le refus de cette seconde condition, il y a avant tout une raison de caractère général. La doctrine communiste, athée, matérialiste, relativiste, évolutionniste, heurte de front le concept catholique d'un Dieu personnel, qui a promulgué pour les hommes une Loi qui renferme tous les principes de morale, fixes, immuables et conformes à l'ordre naturel. La « culture » communiste, considérée sous tous ses aspects et en chacun d'eux, mène à la négation de la morale et du droit. Le heurt du communisme et de l'Eglise ne se produit donc pas seulement dans le domaine de la famille et de la propriété. Et c'est sur toute la morale, sur toute la notion du droit que l'Eglise serait alors obligée de se taire.

Nous ne voyons donc pas à quel résultat tactique mènerait un « armistice idéologique » entre catholiques et communistes, limité à ces deux points, si, sur tous les autres, la lutte idéologique continuait.

* * *

Considérons toutefois, « argumentandi gratia », l'hypothèse d'un silence de l'Eglise au seul sujet de la famille et de la propriété privée.

Il est si évidemment absurde d'admettre qu'Elle accepte des restrictions quant à sa prédication en matière de famille, que nous ne nous arrêtons même pas à l'examen de cette hypothèse.

Mais imaginons qu'un Etat communiste donne à l'Eglise toute la liberté de prêcher sur la famille mais non sur la propriété privée. Qu'aurions-nous alors à répondre?

Au premier abord, on dirait que la mission de l'Eglise consiste essentiellement à fomenter la connaissance et l'amour de Dieu plutôt qu'à préconiser ou maintenir un régime politique, social ou économique. Et que les âmes peuvent fort bien connaître et aimer Dieu sans être instruites du principe de la propriété privée.

L'Eglise pourrait donc accepter comme un moindre mal le compromis qui consisterait à garder le silence sur le droit de propriété pour recevoir en échange la liberté d'instruire et de sanctifier les âmes, en leur parlant de Dieu et du destin éternel de l'homme, et en leur administrant les sacrements.

* * *

Cette conception de la mission enseignante et sanctificatrice de l'Eglise se heurte à une objection préliminaire. Si un gouvernement temporel exige d'Elle, comme condition de sa liberté, qu'Elle renonce à l'enseignement d'un précepte quelconque de la Loi, Elle ne pourra accepter cette liberté qui ne serait qu'un simulacre fallacieux.

Nous affirmons qu'elle serait un simulacre fallacieux, cette « liberté », puisque la mission enseignante de l'Eglise a pour objet de prêcher une doctrine qui constitue un tout indivisible. Ou bien Elle a la liberté d'accomplir le mandat de Jésus Christ en enseignant ce tout, ou bien Elle doit se considérer comme opprimée et persécutée. Si l'on ne lui reconnaît pas cette liberté totale, Elle devra, conformément à sa nature militante, entrer en lutte avec l'opresseur. L'Eglise ne peut accepter dans sa fonction enseignante un demi-silence, une demi-oppression, pour obtenir une demi-liberté. Cela équivaldrait à une totale trahison de sa mission.

* * *

Outre cette objection préliminaire basée sur la mission enseignante de l'Eglise, il faudrait en élever une autre relative à sa fonction d'éducatrice des volontés humaines dans l'acquisition de la sainteté.

Cette objection se fonde sur le fait que la connaissance claire du principe de propriété privée, et le respect de ce principe dans la pratique sont absolument indispensables pour la formation authentiquement chrétienne des âmes:

- a) DU POINT DE VUE DE L'AMOUR DE DIEU: La connaissance et l'amour de la Loi sont inséparables de la connaissance et de l'amour de Dieu. En effet, la Loi est en quelque sorte le miroir de la sainteté divine. Et ce que l'on peut dire de chacun de ses préceptes est vrai surtout lorsqu'on la considère dans son ensemble. Renoncer à enseigner les deux préceptes du Décalogue qui fondent la propriété privée signifierait la présentation d'une image défigurée de cet ensemble et par conséquent de Dieu lui-même. Or, là où les âmes se font une idée défigurée de Dieu, elles se forment selon un modèle erroné, ce qui est incompatible avec la vraie sanctification.

- b) DU POINT DE VUE DE LA VERTU CARDINALE DE JUSTICE: Les vertus cardinales sont, comme leur nom l'indique, des gonds sur lesquels toute sainteté s'appuie. Pour que l'âme se sanctifie, elle doit les connaître sans déguisement, les aimer sincèrement et les pratiquer vraiment.

Or toute la notion de justice se fonde sur le principe selon lequel chaque homme, son prochain considéré individuellement et la société humaine sont respectivement titulaires de droits auxquels correspondent naturellement des devoirs. En d'autres termes, la notion du « mien » et du « tien » se trouve à la base la plus élémentaire du concept de justice.

Mais précisément cette notion du « mien » et du « tien » en matière économique mène directement et inéluctablement au principe de la propriété privée.

Il s'ensuit que, sans la connaissance exacte de la légitimité et de l'étendue — comme aussi des limites — de la propriété privée, il n'y a pas de connaissance exacte de ce qu'est la vertu cardinale de justice. Et sans cette connaissance, ni un véritable amour, ni une vraie pratique de la justice ne sont possibles; en somme, la sanctification n'est pas possible.

- c) D'UN POINT DE VUE PLUS GÉNÉRAL, CELUI DU PLEIN DÉVELOPPEMENT DES FACULTÉS DE L'ÂME ET DE SA SANCTIFICATION: L'exposé de ce sujet présuppose comme établi que la saine formation de l'intelligence, et de la volonté, sous divers aspects, est de nature à favoriser la sanctification et sous d'autres, s'identifie même avec elle; et que, « a contrario sensu » tout ce qui porte préjudice à la saine formation de l'intelligence et de la

volonté, sous divers aspects est incompatible avec la sanctification.

Nous allons démontrer qu'une société dans laquelle la propriété privée n'existe pas est profondément opposée au sain développement des facultés de l'âme, particulièrement de la volonté. Et par là, d'elle-même, elle est incompatible avec la sanctification des hommes.

En passant, nous signalerons aussi le préjudice que, pour des raisons analogues, la communauté des biens porte à la culture. Nous le ferons parce que le vrai développement culturel n'est pas seulement un facteur propice à la sanctification des peuples mais aussi un fruit de cette sanctification. Raison pour laquelle la saine vie culturelle est en relation étroite avec notre thème.

Abordons le sujet en mettant en évidence un point essentiel fréquemment oublié par ceux qui traitent de l'institution de la propriété privée: cette institution est nécessaire à l'équilibre et à la sanctification de l'homme.

Pour justifier cette thèse, il faut rappeler préliminairement que les documents pontificaux, quand ils traitent du capital, du travail et de la question sociale, ne laissent pas le moindre doute sur le fait que la propriété privée n'est pas seulement légitime mais qu'elle est encore indispensable au bien privé et au bien commun, et cela, tant en ce qui concerne les intérêts matériels de l'homme que ceux de son âme.

Il est bien vrai que ces mêmes documents pontificaux se sont insurgés avec véhémence contre les nombreux excès et abus qui, surtout à partir du XIX^{ème} siècle, se sont produits en matière de propriété privée. Toutefois, le caractère condamnable et nocif de l'abus que les hommes font d'une institution, ne signifie absolument pas que cette institution ne soit pas intrinsèquement excellente. Le plus souvent on doit plutôt incliner à penser le contraire: « *corruptio optimi pessima* » — le pire est peut-être presque toujours la corruption de ce qui, en soi, est excellent. Rien d'aussi sacré, d'aussi saint en soi et à tous les points de vue que le sacerdoce. Rien de pire que sa corruption. Et pour cela même, on comprend que le Saint-Siège, si sévère pour les abus de la propriété privée soit encore plus sévère quand il réprime les abus du sacerdoce.

Multiples sont les motifs pour lesquels l'institution de la propriété privée est indispensable aux individus, aux familles et aux peuples. Un exposé complet de ces motifs dépasserait les limites de la présente étude. Tenons-nous-en à l'explication de celui qui se rattache de plus près à notre thème: comme nous l'affirmions un peu plus haut, une telle institution est nécessaire à l'équilibre et à la sanctification de l'homme.

Etant naturellement doué d'intelligence et de volonté, l'homme tend par ses facultés spirituelles elles-mêmes à pourvoir à tout ce qui est nécessaire à son bien. C'est de là que lui vient le droit de rechercher par lui-même les choses dont il a besoin et celui d'en prendre possession quand elles n'ont pas de propriétaire. C'est de là aussi que lui vient le droit de pourvoir de façon stable à ses besoins de demain, en s'appropriant le sol, en le cultivant et en produisant pour cette culture ses instruments de travail. En somme, c'est parce qu'il a une âme que l'homme tend, d'une manière irréfragable, à être propriétaire. Et c'est en cela, disent Léon XIII et Saint Pie X, que sa position en face des biens matériels le distingue des animaux irrationnels: « *IV — Des biens de la terre, l'homme a non seulement le simple usage, comme les brutes, mais aussi le droit de propriété stable, aussi bien en ce qui regarde les choses qui disparaissent à l'usage comme celles que l'usage ne consomme pas (Encyclique « Rerum Novarum »)* » (Saint Pie X, Motu Proprio sur l'action populaire catholique, du 18 décembre 1903 — AAS, vol. 36, pp. 341- 343).

Or, diriger son propre destin et veiller à sa propre subsistance étant un objet proche, nécessaire et constant de l'exercice de l'intelligence et de la volonté, et la propriété privée un moyen normal pour que l'homme soit et se sente certain de son avenir et maître de soi, abolir la propriété privée et par conséquent livrer l'individu comme un terme inerte à la direction de l'Etat, c'est priver son esprit de quelques-unes des conditions fondamentales de son fonctionnement normal, c'est conduire à l'atrophie par le manque d'exercice les facultés de son âme, c'est en somme le déformer profondément. De là, en grande part, la tristesse qui caractérise les populations sujettes au communisme, ainsi que l'ennui, les névroses et les suicides de plus en plus fréquents dans certains pays largement

socialistes de l'Occident.

On sait bien en effet que les facultés de l'âme qui ne s'exercent pas tendent à s'atrophier. Au contraire, l'exercice adéquat peut les développer parfois prodigieusement. C'est là-dessus que se fondent un grand nombre de pratiques didactiques et ascétiques approuvées par les meilleurs maîtres et consacrées par l'expérience.

La sainteté étant la perfection de l'âme, on comprend bien la grande importance pour le salut et la sanctification des hommes de ce qu'on en conclut. La condition de propriétaire, d'elle-même, crée des circonstances hautement propices au sain et vertueux exercice des facultés de l'âme. Sans en venir à accepter l'idéal utopique d'une société où chaque individu sans exception est propriétaire ou dans laquelle il n'y a pas de patrimoines inégaux, grands, moyens et petits, il faut affirmer que la diffusion aussi ample que possible de la propriété favorise le bien spirituel et évidemment aussi culturel, tant des individus que des familles ou de la société. Au contraire, la prolétarisation crée des conditions hautement défavorables au salut, à la sanctification et à la formation culturelle des peuples, des familles et des individus.

• Pour une plus grande facilité d'exposé, nous examinons dès maintenant quelques objections à l'argument présenté sous la lettre « c » :

** Ceux qui, dans les sociétés où la propriété privée existe, ne sont pas propriétaires, deviennent-ils fous ou ne peuvent-ils se sanctifier?*

Pour répondre à cette question, il convient de souligner que la propriété privée est une institution qui favorise indirectement, mais d'une manière très réelle, les non-propriétaires. En effet, comme le nombre de personnes qui tirent un profit moral et culturel adéquat des avantages que leur confère la position de propriétaires est grand, il en résulte une ambiance sociale élevée qui, par la communication naturelle des âmes, favorise les non-propriétaires eux-mêmes. La situation où restent ceux-ci ne s'identifie donc pas avec celle des individus qui vivent sous un régime dans lequel n'existe aucune propriété.

** La propriété privée est donc la cause de l'élévation morale et culturelle des peuples?*

Nous disons que la propriété est une condition très importante du bien spirituel et culturel des individus, des familles et des peuples. Nous ne disons pas qu'elle est une cause de sanctification. De même que la liberté de l'Eglise est une condition de son développement. Mais l'Eglise persécutée fleurit admirablement dans les catacombes. Il serait exagéré de dire par exemple que plus la propriété est répandue, plus le peuple est nécessairement vertueux et cultivé. Cela impliquerait faire dépendre ce qui est surnaturel de la matière et ce qui est culturel de l'économie.

Il est certain toutefois qu'il n'est licite à aucun peuple de contrarier les desseins de la Providence, en abolissant une institution imposée par l'ordre naturel des choses, comme c'est le cas de la propriété privée, institution qui est une condition très importante du bien des âmes, tant sur le plan religieux que culturel. Et si un peuple agit de cette manière, il prépare les facteurs de sa dégradation morale et culturelle et par conséquent sa ruine complète.

** S'il en est ainsi, comment y eut-il une telle culture dans la Rome impériale où la majeure partie de la population était constituée de prolétaires et d'esclaves? Et comment plusieurs esclaves, à Rome comme en Grèce purent-ils s'élever à un haut niveau moral ou culturel?*

La différence entre une chambre entièrement obscure et une autre qui est illuminée par une lumière tremblotante est plus grande que celle qu'offre une chambre à lumière tremblotante et une autre illuminée féériquement. Et cela, parce que le mal produit par la privation absolue d'un bien important, qui serait dans cet exemple la lumière, est toujours

incomparablement plus grand que celui produit par l'insuffisance de ce bien. La société romaine possédait, encore que dans une mesure moindre qu'on aurait pu le désirer, une classe de propriétaires vaste et cultivée. D'où l'existence dans l'Empire, tout au moins dans une certaine proportion, des bienfaits culturels de la propriété. Tout autre serait la situation d'un pays entièrement privé d'une classe de propriétaires: à ce point de vue, il se trouverait dans des ténèbres complètes.

L'expérience contredit cette conclusion théorique, objectera-t-on. Car chez le peuple russe on remarque un indéniable progrès culturel et technique, malgré la communauté de biens imposée par le régime marxiste.

Ici encore, la réponse n'est pas difficile à donner. Les ressources drainés dans les points cardinaux d'un empire immense sont laissés au bon plaisir du gouvernement soviétique. Il dispose arbitrairement des talents, du travail et de la production de centaines de millions de personnes.

Aussi les moyens de constituer quelques milieux artificiels de haute élaboration technique ou culturelle (anticulturelle, devrait-on dire plutôt) ne lui ont pas manqué, loin de là. Sans nier que les résultats ainsi atteints sont considérables, on peut exprimer une très légitime surprise de ne pas les voir plus grands encore. Puisqu'un Etat-Moloch tout entier antinaturel ne produit pas de résultats-Moloch dans l'ordre de l'artificiel, c'est parce que, réellement, il n'a pas le privilège de l'efficacité.

En outre, cette floraison intellectuelle de serre chaude est complètement coupée de la population. Elle ne constitue pas le produit de la société. Elle ne jaillit pas de ses entrailles. Mais elle est obtenue hors d'elle, grâce au sang qu'on lui a arraché. Elle croît et s'affirme sans elle, et d'une certaine manière, contre elle.

Une telle production n'est pas l'indice de la culture d'une nation. De même que dans une immense propriété rurale à l'abandon, les produits d'une serre qui s'y trouverait ne constitueraient pas une preuve valable que la propriété est cultivée convenablement.

Revenant à l'objection relative à la Rome impériale, il y a eu des esclaves, il est vrai, qui se sont élevés à des niveaux intellectuels et moraux surprenants: merveilles de la grâce sur le plan moral, et de la nature, qui jusqu'à nos jours nous plongent dans l'étonnement. Exceptions glorieuses qui ne suffisent pas pour nier la vérité évidente que la condition servile en elle-même est oppressive et préjudiciable à l'âme de l'esclave, que ce soit du point de vue culturel. Et que l'esclavage, par lui-même déjà nocif à la morale et à la culture, l'aurait été incomparablement plus dans l'Antiquité, pour les esclaves eux-mêmes, s'il n'y avait pas eu des patriciens et des plébéiens libres et si la société n'avait été constituée que d'hommes sans autonomie ni propriété, comme c'est le cas dans le régime communiste.

** Mais, alléguera-t-on enfin, l'état religieux est donc en lui-même nocif aux âmes, avec les vœux d'obéissance et de pauvreté qui le constituent? Ces vœux ne gênent-ils pas la tendance de l'homme à se pourvoir à lui-même?*

La réponse est aisée. Cet état est grandement bienfaisant aux âmes que la grâce attire dans des voies exceptionnelles. Si nous imaginions cet état comme celui de toute une société, il serait nocif, car ce qui convient à des exceptions ne convient pas à tous. C'est pourquoi la communauté de biens entre les fidèles n'a jamais été généralisée dans l'Eglise primitive et a fini par être éliminée. Et les expériences communo-protestantes de certaines collectivités au XVIème siècle ont abouti à un échec retentissant.

* * *

Après considération attentive de tous ces arguments et de toutes ces objections, la thèse reste debout selon laquelle il est vain de garder le silence sur l'immoralité de la complète communauté de biens pour obtenir en échange la sanctification des âmes au moyen de la liberté du culte, et d'une relative liberté de prédication.

- D'ailleurs, une fois ce pacte monstrueux accepté, la coexistence rêvée n'en serait

nullement plus praticable. En effet, dans une société sans propriété privée, les âmes droites tendraient toujours, et cela par le propre dynamisme de leur vertu, à se créer des conditions favorables. En effet tout ce qui existe tend à lutter pour ne pas périr, en détruisant les circonstances adverses et en implantant les circonstances propices. « A contrario sensu », tout ce qui cesse de lutter contre les circonstances gravement adverses est détruit par elles.

De ce fait, la vertu serait en lutte perpétuelle contre la société communiste dans laquelle elle se développerait et tendrait perpétuellement à éliminer la communauté de biens. Et la société communiste serait en lutte perpétuelle contre la vertu et tendrait à l'asphyxier. Tout cela est très exactement l'opposé de la coexistence rêvée.

3. Quant à la troisième condition, elle nous paraît également inacceptable, puisque la nécessité de tolérer un moindre mal ne peut conduire à renoncer à le détruire d'une façon totale.

Lorsque l'Eglise décide de tolérer un moindre mal, Elle ne veut pas dire par là que ce mal ne doit pas être combattu avec toute l'efficacité possible. « A fortiori » quand ce mal « moindre » est en lui-même très grave.

En d'autres termes, Elle doit inspirer aux fidèles et renouveler chez eux à tout moment un regret très vif de la nécessité d'accepter le moindre mal. Et avec le regret, Elle doit susciter en eux le ferme propos de faire tout leur possible pour écarter les circonstances qui ont rendu nécessaire l'acceptation du moindre mal.

Or, en agissant ainsi, l'Eglise détruira la possibilité de coexistence. Et cependant, à ce qu'il nous semble, l'impératif de sa mission sublime ne lui permet pas d'agir différemment.

CHAPITRE VII

REPONSE AUX ULTIMES OBJECTIONS

Tout au long de ce travail, nous avons résolu diverses objections immédiatement liées aux divers thèmes développés. Nous allons analyser maintenant d'autres objections qui, n'ayant pas dû nécessairement être abordées au cours de l'exposé, seront réunies pour la commodité du lecteur dans ce chapitre.

1. En défendant ainsi le droit de propriété, l'Eglise abandonnerait la lutte contre la misère et la faim.

Cette objection nous donne l'occasion de considérer les effets catastrophiques que pourraient produire, sous l'angle du bien temporel, le silence de l'Eglise sur la question de la propriété dans l'Etat communiste.

Une fois analysées les principales objections que l'on pourrait faire contre un tel silence, du point de vue de la mission enseignante et de la mission sanctifiante de l'Eglise, considérons un effet secondaire, pourtant intéressant, de ce même silence: ce serait, pour Elle, pactiser avec la dissémination progressive de la misère dans une situation mondiale marquée par le progrès du collectivisme.

Chaque homme, par un mouvement instinctif continu, puissant et fécond, cherche avant tout à subvenir à ses nécessités personnelles. Quand il s'agit de sa propre conservation, l'intelligence humaine lutte plus facilement contre ses limitations et croît en acuité et en agilité. La volonté vainc la paresse avec plus de facilité et affronte les obstacles et la lutte avec plus de vigueur.

Cet instinct, lorsqu'il est contenu dans de justes limites, ne doit pas être contrarié mais plutôt soutenu et mis à profit comme un facteur précieux d'enrichissement et de progrès, et d'aucune façon ne peut être qualifié, d'une manière péjorative, d'égoïsme. C'est l'amour de soi-même qui, selon l'ordre naturel des choses, doit être au-dessous de l'amour

pour le Créateur et au-dessus de l'amour pour le prochain.

Si l'on niait ces vérités, on annihilerait le principe de subsidiarité, présenté par l'Encyclique « Mater et Magistra » comme élément fondamental de la doctrine sociale catholique (cf. AAS, vol. LIII, pp. 414-415).

En effet, c'est en vertu de cette hiérarchie dans la charité, que chaque homme doit pourvoir directement à ses besoins dans la mesure où ses ressources personnelles le lui permettent, recevant seulement l'aide de groupes supérieurs — famille, corporation, Etat — dans la mesure où il lui est impossible de le faire lui-même. Et c'est en vertu du même principe que la famille et la corporation (êtres collectifs dont il faut dire aussi que « omne ens appetit suum esse ») se chargent en premier lieu et directement de leurs propres intérêts, ne recourant à l'Etat que lorsque ce recours est indispensable. Et la même chose se vérifie dans les relations entre l'Etat et la société internationale.

En conclusion, que ce soit par le dictamen de sa raison, ou par son propre instinct, tout dans la nature de chaque homme demande qu'il s'approprie des biens pour garantir sa subsistance et la rendre aisée, honorable et tranquille. Et le désir de posséder des biens propres et de les multiplier est le grand stimulant du travail et par conséquent un facteur essentiel de l'abondance de la production.

Comme on le voit, l'institution de la propriété privée, qui est le corollaire nécessaire de ce désir, ne peut être considérée comme un simple fondement de privilèges personnels. Elle est une condition indispensable et très efficace de la prospérité de tout le corps social.

Le socialisme et le communisme affirment que l'individu existe avant tout pour la société et doit produire directement non pour son bien propre mais pour celui de tout le corps social.

Par là, le meilleur stimulant du travail cesse, la production tombe forcément, l'indolence et la misère se généralisent dans toute la société. Et l'unique moyen — évidemment insuffisant — que le Pouvoir Public peut employer comme stimulant de la production c'est la cravache...

Nous ne nions pas que, dans le régime de la propriété privée, il ne puisse arriver — et il est arrivé fréquemment — que les biens produits avec abondance circulent d'une façon défectueuse dans les diverses parties du corps social, s'accumulant ici et se raréfiant là. Ce fait encourage à faire tout ce qu'il est possible en vue d'une distribution équitable de la richesse dans les diverses classes sociales. Cependant, ce n'est pas là une raison de renoncer à la propriété privée et à la richesse qu'elle fait naître, ni de nous résigner au paupérisme socialiste.

2. Quand il s'agit d'un Etat incomplètement collectiviste, les arguments contre la coexistence de l'Eglise et d'un Etat complètement collectiviste sont sans valeur.

A en croire certaines nouvelles de la presse, quelques gouvernements communistes manifestent le propos d'effectuer, « pari passu » avec la concession d'une certaine liberté religieuse, un recul partiel dans le socialisme, en admettant, en fait, si ce n'est en droit, à titre provisoire, quelques formes de propriété privée. En ce cas, dira-t-on, l'influence du régime sur les âmes serait moins funeste. La prédication et l'enseignement catholiques ne pourraient-ils alors accepter de passer sous silence, non le principe de la propriété privée proprement dit, mais tout le développement qu'il possède dans la morale catholique?

On pourrait répondre à cela que ce ne sont pas toujours les régimes les plus brutalement antinaturels — ou les erreurs les plus flagrantes et les plus déclarées — qui réussissent à déformer le plus profondément les âmes. L'erreur découverte ou l'injustice brutale révoltent et provoquent l'horreur, tandis que les demi-injustices bien plus facilement sont acceptées comme normales et les demi-erreurs comme vérités, et les unes et les autres corrompent plus rapidement les mentalités. Combattre l'arianisme a été bien plus facile que de combattre le semi-arianisme; on peut dire autant du pélagianisme et du semi-pélagianisme, du protestantisme et du jansénisme, de la Révolution brutale et du libéralisme, du communisme et du socialisme mitigé. En outre, la mission de l'Eglise ne consiste pas uniquement à combattre les erreurs brutalement radicales et flagrantes, mais à

extirper de l'esprit des fidèles toute erreur, si insignifiante qu'elle soit, pour faire briller aux yeux de tous la vérité intégrale et sans tache, enseignée par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

3. Le sens de la propriété est tellement enraciné chez les campagnards de certaines régions d'Europe, qu'il peut se transmettre de génération en génération, pour ainsi dire avec le lait maternel, par le simple enseignement du catéchisme en famille. Par conséquent, l'Eglise pourrait garder le silence sur le droit de propriété pendant des dizaines d'années sans porter préjudice à la formation morale des fidèles.

Nous ne nions pas que le sens de la propriété soit vivace dans certaines régions d'Europe. Il est notoire que pour cette raison les communistes ont été obligés de reculer dans leur politique de confiscation et de restituer les terres à de petits propriétaires de Pologne, par exemple.

Toutefois, ces reculs stratégiques, fréquents dans l'histoire du communisme, ne constituent de la part de ses sectaires qu'une attitude momentanée à laquelle ils se résignent parfois pour vaincre plus complètement. Aussitôt que les circonstances le leur permettent, ils reviennent à la charge avec une astuce et une énergie redoublées.

Ce sera alors le moment du plus grand danger. Exposés à l'action de la technique de propagande la plus astucieuse et la plus raffinée, les campagnards devront subir, pendant un temps indéterminé, l'offensive idéologique marxiste.

Qui ne tremble à voir en imagination la jeune génération de l'une ou de l'autre région de la terre exposée à ce risque? Admettre que le simple sens routinier et naturel de la propriété personnelle constitue normalement une cuirasse de tout repos contre un si grand péril, c'est avoir une grande confiance dans un facteur humain. En réalité, sans l'action directe et surnaturelle de l'Eglise préparant ses enfants longtemps d'avance et les assistant dans la lutte, il est peu probable que des fidèles de n'importe quel pays et de n'importe quelle condition sociale résistent à l'épreuve.

En outre, comme nous l'avons dit, il ne nous semble pas licite, en tout cas, que l'Eglise suspende pendant des dizaines d'années l'exercice de sa mission, qui consiste à enseigner dans son intégrité la loi de Dieu.

4. La coexistence de l'Eglise et d'un Etat communiste serait possible si tous les propriétaires renonçaient à leurs droits.

Dans l'hypothèse d'une tyrannie d'inspiration communiste disposée à toutes les violences pour imposer le régime de la communauté de biens, et de propriétaires qui persistent à affirmer leurs droits contre l'Etat (qui ne les a pas créés et ne peut valablement les supprimer), quelle serait la solution pour la tension qui en résulterait?

Dès l'abord, on n'en voit pas d'autre que la lutte. Non pas, toutefois, une lutte quelconque, mais une lutte à mort de tous les catholiques fidèles au principe de la propriété privée, placés en état de légitime défense contre l'extermination provoquée par un Pouvoir tyrannique dont la brutalité bestiale peut en venir, devant un refus de l'Eglise, à des extrêmes imprévisibles. Une révolte, une révolution avec tous les épisodes atroces qui lui sont inhérents, l'appauvrissement général et les incertitudes inévitables sur l'issue de la tragédie.

Cela posé, on pourrait se demander si les propriétaires ne seraient pas alors obligés en conscience de renoncer à leur droit en faveur du bien commun, permettant ainsi l'établissement de la communauté de biens sur une base moralement légitime, à partir de laquelle le catholique pourrait accepter sans problèmes de conscience le régime communiste.

Cet avis est inconsistant. Il confond l'institution de la propriété privée, en tant que telle, avec le droit de propriété de personnes concrètement existantes en un moment de l'histoire. Une fois admise comme valide la renonciation de ces personnes à leur patrimoine, imposée sous l'effet d'une menace brutale au bien commun, leurs droits prendraient fin: de

cela ne résulterait d'aucune manière l'élimination de la propriété privée comme institution. Elle continuerait à exister, pour ainsi dire, « in radice », dans l'ordre naturel même des choses, comme immuablement indispensable au bien spirituel et matériel des hommes et des nations et comme un impératif inébranlable de la Loi de Dieu.

Et, du fait qu'elle continuerait ainsi à exister « in radice », elle serait à tout moment renaissante. Chaque fois, par exemple, qu'un pêcheur ou un chasseur s'emparerait, sur mer ou dans l'air, du nécessaire pour pourvoir à ses besoins et pour accumuler quelques économies; chaque fois qu'un intellectuel ou un ouvrier produirait plus que l'indispensable à sa subsistance quotidienne et en réserverait pour lui le surplus, de petites propriétés privées, nées des profondeurs de l'ordre naturel des choses, se seraient reconstituées. Et comme il est naturel, ces propriétés tendraient à croître... Pour éviter une fois encore la révolution anticommuniste, il serait nécessaire de renouveler à chaque instant les renoncements, ce qui, évidemment, mène à l'absurde.

En outre, dans de nombreux cas, l'individu ne pourrait faire une telle renonciation sans pécher contre la charité envers soi-même. Et cette renonciation fréquemment heurterait les droits d'une autre institution qui a une profonde affinité avec la propriété, et est encore plus sacrée que cette dernière, à savoir, la famille. En effet, nombreux seraient les cas où un membre d'une famille ne pourrait faire telle renonciation sans manquer à la justice ou à la charité envers les siens.

• **LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET LA PRATIQUE DE LA JUSTICE:** Nous avons différé pour le faire ici, après la description et la justification de cette renaissance continue du droit de propriété, l'exposé d'une considération qui sans cela n'aurait pas pu être faite avec la clarté nécessaire.

Il s'agit de la vertu de justice dans ses relations avec la propriété privée. Dans le chapitre VI, n. 2, lettre « b » de cette étude, nous avons parlé du rôle de la propriété dans la connaissance et l'amour de la vertu de justice.

Considérons maintenant le rôle de la propriété dans la pratique de la justice.

Etant donné qu'à tout moment des droits de propriété naissent dans les pays communistes comme ailleurs, l'Etat collectiviste qui confisque les biens des particuliers est en saine morale dans la condition de voleur. Et ceux qui reçoivent de l'Etat des biens confisqués sont en principe, vis-à-vis du propriétaire spolié, comme des gens qui s'enrichissent de biens volés.

N'importe quel moraliste prévoit facilement à partir de là l'immense séquelle de difficultés que la collectivité des biens entraînera pour la pratique de la vertu de justice. Ces difficultés seront telles que, surtout dans des Etats policés, elles exigeront avec fréquence, peut-être à tout moment, des actes héroïques de la part de chaque catholique. Ce qui est une preuve de plus de l'impossibilité de la coexistence entre l'Eglise et l'Etat communiste.

5. Le communisme si antinaturel aura nécessairement une existence éphémère. Ainsi, l'Eglise pourrait accepter un « modus vivendi » avec lui, pour un certain temps seulement, jusqu'à ce qu'il s'effondre ou tout au moins qu'il s'atténue.

A cela, diverses réponses pourraient être faites:

a) Ce caractère « éphémère » est pour le moins très relatif. Il y a presque un demi-siècle que le communisme domine la Russie. Si ce n'est Dieu, qui connaît l'avenir, qui peut dire avec certitude le moment de sa chute?

b) Du fait même qu'il s'atténuerait, ce régime se prolongerait puisqu'il deviendrait moins antinaturel. Cette atténuation ne serait donc pas une marche vers la chute, mais un facteur de stabilisation.

c) Il y a des régimes profondément contraires à des exigences fondamentales de la nature humaine, mais qui d'eux-mêmes durent indéfiniment. Ainsi la barbarie de certains peuples aborigènes de l'Amérique ou de l'Afrique, qui s'est prolongée pendant des siècles et

se prolongerait encore grâce à sa vitalité intrinsèque, si des facteurs externes n'étaient en train de l'éliminer. Et même ainsi, avec quelle difficulté cette substitution d'un ordre antinaturel par un ordre plus naturel ne se poursuit-elle pas!

6. A première vue, on dirait que certains gestes de « détente » du regretté Pape Jean XXIII à l'égard de la Russie soviétique sont de nature à orienter l'esprit dans un sens différent de celui des conclusions de ce travail.

C'est bien le contraire qu'il faut croire.

Les gestes mentionnés de Jean XXIII se situent uniquement sur le plan des relations internationales.

Quant au plan sur lequel se place cette étude, le Pontife lui-même, réaffirmant dans l'Encyclique « Mater et Magistra » les condamnations fulminées par ses Prédécesseurs contre le communisme, a clairement montré qu'il ne peut y avoir de démobilisation des catholiques en face de cette erreur que les documents pontificaux répudient avec une extrême vigueur.

Et dans le même sens, de la part du Pape Paul VI glorieusement régnant, il faut citer, parmi d'autres, cette déclaration expressive: « *Que l'on n'aille pas croire non plus que cette sollicitude pastorale, dont aujourd'hui l'Eglise se fait un programme primordial, qui absorbe son attention et engage ses soins, signifie une modification du jugement porté sur les erreurs répandues dans notre société et déjà condamnées par l'Eglise, comme le marxisme athée, par exemple. Chercher à appliquer des remèdes salutaires et urgents à une maladie contagieuse et mortelle ne signifie pas changer d'opinion au sujet de cette maladie, mais signifie, bien plutôt, essayer de la combattre non seulement en théorie mais pratiquement,- cela signifie que l'on veut, après le diagnostic, appliquer une thérapeutique; c'est-à-dire, après la condamnation doctrinale, appliquer la charité salutaire* » (Allocution du 6 septembre 1963, aux participants à la XIIIe Semaine Italienne d'Adaptation Pastorale, d'Orvieto — AAS, vol. LV, p. 762).

C'est une position analogue qu'a adoptée à diverses reprises pendant le présent pontificat « L'Osservatore Romano », organe officieux du Vatican. On lit par exemple dans le numéro du 20 mars 1964 de son édition en langue française: « *En dehors de toutes les distinctions plus ou moins fictives, il est certain qu'aucun catholique, directement ou indirectement, ne peut collaborer avec les communistes, car à l'incompatibilité idéologique entre religion et matérialisme (dialectique et historique) correspond une incompatibilité de méthode et de fins, incompatibilité pratique, c'est-à-dire morale* » (article « Le rapport Ilitchev » de F. A.). Et dans un autre article du même numéro: « *Pour que le catholicisme et le communisme fussent conciliables, il faudrait que le communisme cessât d'être le communisme. Or, même dans les aspects multiples de sa dialectique, le communisme ne désarme pas en ce qui concerne ses buts politiques et son intransigeance doctrinale. C'est ainsi que la conception matérialiste de l'histoire, la négation de droits de la personne, l'abolition de la liberté, le despotisme de l'Etat et même l'expérience économique plutôt malheureuse, opposent le communisme à la conception spiritualiste et personnaliste de la société telle qu'elle dérive de la doctrine sociale du catholicisme (...)* » (article « A propos de solution de remplacement »).

Dans le même sens encore, il faut mentionner la Lettre Collective du vénérable Episcopat Italien contre le communisme athée, datée du 1er novembre 1963.

D'ailleurs, du côté communiste, aussi, les affirmations de l'impossibilité d'une trêve idéologique ou d'une coexistence pacifique de l'Eglise et du communisme n'ont pas manqué: « *Ceux qui proposent l'idée de la coexistence pacifique en matière d'idéologie, glissent en fait vers la position anti-communiste* » (Krouchtchev, cf. télégramme du 11-3-1963 de la AFP et ANSA, in « O Estado de Sao Paulo » du 12-3-1963). « *J'ai l'impression que jamais et dans aucun domaine, (...) on n'arrivera à une coexistence du communisme avec d'autres idéologies et par conséquent avec la religion* » (Adjubei, cf. télégramme du 15-3-1963 de la ANSA, UPI et DPA, in « O Estado de Sao Paulo » du 16-3-1963). « *Il n'y a pas de*

conciliation possible entre le catholicisme et le marxisme » (Palmiro Togliatti, cf. télégramme du 21-3-1963 de la AFP, in « O Estado de Sao Paulo » du 22-3-1963). « *Une coexistence pacifique des idées communiste et bourgeoise constitue une trahison vis-à-vis de la classe ouvrière (...). Il n'y a jamais eu de coexistence pacifique des idéologies; il n'y en a jamais eu et il n'y en aura jamais* » (Leonid Ilitchev, secrétaire du Comité Central et président de la Commission Idéologique du PCUS, cf. télégramme du 18-6-1963 de la AFP, ANSA, AP, DPA et UPI, in « O Estado de Sao Paulo » du 19-6-1963). « *Les soviétiques repoussent l'accusation selon laquelle Moscou applique aussi le principe de la coexistence à la lutte des classes et disent qu'ils ne l'admettent pas non plus dans le domaine idéologique* » (lettre ouverte du Comité Central du PCUS, cf. télégramme des agences citées, du 15-7-1963, in « O Estado de Sao Paulo » du 17-7-1963).

Dans ces conditions, il est bien évident que l'Eglise militante n'a pas renoncé et ne pourrait pas renoncer à la liberté essentielle pour lutter contre son terrible adversaire.

7. La coexistence pourrait être acceptée en régime de « pia fraus », c'est-à-dire que si l'Eglise veut accepter la coexistence avec un régime communiste, Elle pourra le faire avec l'arrière-pensée de frauder autant que possible le pacte qu'Elle établira avec lui.

L'hypothèse d'un pacte explicite étant considérée, il faut répondre qu'il n'est permis à personne de prendre l'engagement de faire quelque chose d'illicite. Donc, si l'acceptation des conditions ci-dessus mentionnées est illicite, le pacte où elles figurent ne peut être conclu.

Quant à l'hypothèse d'un pacte implicite, il convient de dire pour n'en considérer qu'un aspect — qu'il y a de l'ingénuité à s'imaginer que les autorités communistes toujours servies par une police forte et par les puissantes ressources de la technique moderne, ne seraient pas aussitôt au courant des violations systématiques d'un tel pacte.

CHAPITRE VIII

FRUITS DE L'ACCORD: CATHOLIQUES DE FAÇADE

Pour le communisme, un pacte aux conditions que nous avons énoncées plus haut dans le chapitre V, apporterait des avantages immenses s'il était accompli exactement. En effet, il se formerait de nouvelles générations de catholiques mal préparés, tièdes, récitant peut-être le Credo du bout des lèvres, mais ayant l'esprit et le cœur imbibés de toutes les erreurs du communisme. En somme, des catholiques d'apparence et de surface, communistes dans les couches les plus profondes et les plus authentiques de leur mentalité. A la deuxième ou à la troisième génération formée dans une telle coexistence, qu'y aurait-il encore de catholique chez les peuples?

A ce sujet, qu'il nous soit permis de faire une observation qui confirme ces assertions. Elle se rapporte aux risques pastoraux et pratiques très graves qui découlent parfois de l'acceptation inévitable de *l'hypothèse*, même si l'on reste fidèle à la *thèse*.

Jouissant d'une liberté entière dans le régime laïque actuel, né de la Révolution française, l'Eglise a vu s'échapper de son giron des millions et des millions d'hommes. Comme le dit Son Excellence Mgr Angelo Dell'Acqua, Substitut de la Secrétairerie d'Etat, « *en conséquence de l'agnosticisme religieux des Etats* » s'est « *émoussé ou presque perdu dans la société moderne le sens de l'Eglise* » (Lettre à Son Eminence le Cardinal Carlos Carmelo de Vasconcellos Motta, alors Archevêque de Sao Paulo, à propos de la Journée Nationale d'Actions de Grâces de 1956). Quelle est la raison profonde de ce fait? Les institutions publiques, comme nous l'avons dit plus haut (cf. chapitre VI, n. 1), exercent sur la plupart des hommes une influence profonde. Ils les prennent habituellement, et même sans s'en rendre compte, comme modèle et source d'inspiration pour toute leur manière de penser, d'être, et d'agir. Et le laïcisme, du fait qu'il a été adopté par les Etats, a faussé

entièrement un immense nombre d'âmes. Cela ne serait certainement pas arrivé si les catholiques avaient mis beaucoup plus de zèle à profiter de l'entière liberté de parole et d'action dont ils jouissent sous le régime libéral, pour répandre et faire prévaloir tous les enseignements de l'Eglise contre l'Etat laïque. Mais ils n'ont pas mis cette liberté à profit dans toute la mesure nécessaire parce que, vivant le plus souvent dans une atmosphère laïcisée, ils ont perdu la notion vive du terrible mal qu'est le laïcisme. Ils ont continué à affirmer, l'une ou l'autre fois et du bout des lèvres, la *thèse antilaïque*, mais ils ont fini par trouver normale *l'hypothèse*.

Or, sous un régime communiste, où les erreurs sont inculquées par l'Etat avec une insistance bien plus grande que sous un régime laïco-libéral, ou bien les âmes se laissent entraîner en bien plus grand nombre encore ou bien on agit contre ces erreurs beaucoup plus fortement que l'on n'a agi contre le laïcisme depuis la Révolution française jusqu'à nos jours.

Celui qui oserait s'imaginer que cela serait toléré par n'importe quel régime communiste, n'aurait pas la moindre idée de ce qu'est le communisme.

CHAPITRE IX

CONCLUSION PRATIQUE

Pour annuler les avantages que, dans l'Occident, le communisme obtient déjà grâce à ses marques d'une certaine détente sur le terrain religieux et social, il est important et urgent d'éclairer l'opinion publique sur le caractère intrinsèquement et nécessairement frauduleux de la « liberté » qu'il concède à la religion, et sur l'impossibilité de la coexistence pacifique d'un régime communiste — même modéré — et de l'Eglise catholique.

CHAPITRE X

OÙ SE TROUVE LE VRAI PERIL D'UNE HECATOMBE

Arrivés à la fin de la présente étude, plus d'un lecteur se demandera: comment donc éviter l'hécatombe nucléaire? Il est bien clair que, si les catholiques maintiennent le principe de la propriété privée, les puissances communistes, désespérant d'imposer leur système au monde par voie pacifique, recourront à la guerre. Devant cela, que l'on dise ce que l'on veut du point de vue doctrinal, ne sera-t-il pas préférable de céder?

Nous aurions envie de répondre: pourquoi doutez-vous, hommes de peu de foi? (cf. Matth. 8, 26).

Les guerres ont comme principales causes les péchés des nations. Celles-ci — dit Saint Augustin — ne pouvant être récompensées ni châtiées dans l'autre vie, reçoivent ici-bas même la récompense de leurs bonnes actions et la punition de leurs crimes.

Aussi, si nous voulons éviter les guerres et les hécatombes, combattons-les dans leurs causes. La corruption des idées et des moeurs, l'impiété officielle des Etats laïques, l'opposition toujours plus fréquente entre les lois positives et la Loi de Dieu, voilà ce qui nous expose à la colère et au châtement du Créateur et nous conduit, plus que toute autre chose, à la guerre.

Si, pour l'éviter, les nations d'Occident commettaient un péché plus grand que les péchés actuels, comme celui d'accepter l'existence sous le joug communiste dans des conditions que la morale catholique réprouve, elles défieraient de cette manière la colère de Dieu et appelleraient sur elles-mêmes les effets de son courroux.

Elles le feraient d'autant plus sûrement que la concession accordée aujourd'hui au sujet de l'abolition de la propriété privée devrait être répétée demain en ce qui regarde l'abolition de la famille et ainsi de suite. En effet, c'est ainsi que procède avec une inexorable intransigeance la tactique des impositions successives inhérente à l'esprit du

communisme international. De cette manière, dans quelle infamie, dans quel abîme, dans quelle apostasie ne roulerons-nous pas?

L'existence humaine, sans les institutions nécessaires comme la propriété et la famille, ne vaut pas la peine d'être vécue. Sacrifier l'une ou l'autre pour éviter la catastrophe n'équivaut-il pas à « propter vitam vivendi perdere causas »? Pourquoi vivre dans un monde transformé en un immense logement d'esclaves réduits à une promiscuité animale?

En face de l'option dramatique de l'heure présente, que cet article cherche à mettre en évidence, ne raisonnons pas comme des athées qui pèsent le pour et le contre comme si Dieu n'existait pas.

A cette heure, un acte suprême et héroïque de fidélité pourrait effacer aux yeux de Dieu une multitude de péchés, en L'inclinant à écarter le cataclysme qui s'approche.

Un acte d'héroïque fidélité..., un acte d'entière et héroïque confiance dans le Coeur de Celui qui a dit:

« Recevez mes leçons, car je suis doux et humble de Cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes » (Matth. 11, 29).

Oui, ayons confiance en Dieu. Ayons confiance en Sa miséricorde dont le canal est le Coeur Immaculé de Marie.

Ce que la Mère de Miséricorde a dit au monde dans le message de Fatima, c'est que l'oraison, la pénitence, l'amendement de la vie écartent les guerres. Et non les concessions en vue d'avantages immédiats, imprévoyantes et craintives.

Que Notre Dame de Fatima obtienne pour nous tous, pour nous qui avons le devoir de lutter, le courage de nous écrier: « *non possumus* » (Act. 4, 20) en face des insidieuses suggestions du communisme international.